

– **Compte-rendu de la première Assemblée Générale**

- *À Gerde, à la Maison du Village (65200) le 11 décembre 2015, s'est déroulée la Première Assemblée Générale Ordinaire de l'association La Sonnante.*

Rencontre conviviale : 29 présents, dont le maire de la commune, partie prenante et même initiateur d'innovations sociétales, plus des têtes connues et des nouveaux, mais tous très intéressés à divers niveaux.

Le doit-on à la toile de fond pédagogique et colorée préparée par Myriam Tourrette ? Elle illustre le parcours de création de notre monnaie avec ses différentes étapes. Ou bien aux deux jours intenses de préparation sous la houlette d'Andréa, coordinatrice nationale du réseau des monnaies ?

Le programme était dense : depuis la projection de brefs documentaires, aux ateliers participatifs, en passant par le bilan du travail accompli, l'animation s'est calée sur un très bon rythme ! Des commissions ont été créées pour amplifier les apports et passer à la phase concrète des derniers mois avant le lancement. De nouvelles graines ont été semées en vue de l'éclosion de notre monnaie!

– **Déroulé :**

Accueil à 18h30 avec jus de fruits, café, thé et inscription des présents et des nouveaux adhérents au fur et à mesure de leur entrée dans la salle.

Membres de la collégiale présents:

Michel BRUN, Anne MARQUER, Geneviève PEFORQUE, Catherine PIERSON, Monique SANCIAUD, Marie-Françoise TESSON

L'association composée de 22 membres a accueilli 16 nouveaux membres qui ont adhéré à cette occasion pour 2016.

Michel Brun ouvre la rencontre avec l'ordre du jour et donne la parole au Maire, Marc Decker, qui accueille cette réunion en évoquant la dynamique alternative qu'il a créée dans le village avec ses conseillers et l'aide du département et de la région.

– **Première partie :**

- Remise en route de la mémoire de l'assemblée sur le fonctionnement de la monnaie avec échanges de questions-réflexions-réponses suite à la visualisation de deux courts métrages sur la circulation des monnaies locales dans d'autres régions, grâce à l'aide de Bernard Valéro, nouvel adhérent et projectionniste bénévole pour Attac65.

-Lecture des grands panneaux illustrant les différentes étapes et paliers du processus d'élaboration d'une monnaie locale, commentés par Michel Brun et par les assistants.

- Laetitia, qui gère le site de La Sonnante, est venue nous le présenter. Il sera visible sur : lasonnante.fr

Pause après cette première partie à caractère d'information générale et particulière, où l'on boit le verre de l'amitié au cours d'une petite collation.

– **Deuxième partie : Assemblée Générale Ordinaire ouverte à 20h30**

- Chacun des membres de la collégiale se présente. Lecture à plusieurs voix de la Charte et de points clefs des statuts.

- Anne et Geneviève présentent le rapport d'activités à deux voix.

Résolution : il est voté à l'unanimité des 22 votants.

- Catherine Pierson, trésorière de l'association, présente le rapport financier :
 - Le compte de l'association présente un solde créditeur de 158,17 € qui permettra à l'association de poursuivre son action d'implantation de la Sonnante.
 - Cotisation : le montant de la cotisation est fixé à 8 euros minimum
- Résolution : le rapport financier est voté à l'unanimité.

Le règlement intérieur reste à rédiger par la commission Gouvernance.

– ***Troisième partie : Création de commissions***

Sous la forme d'ateliers tournants autour des responsables de commissions issus de la collégiale, une présentation du travail futur des commissions ci-dessous a permis d'inaugurer la nouvelle dynamique, de faciliter l'appropriation du projet et de laisser émerger les suggestions de chacun.

- Communication,
- Prestataires et réseau,
- Gouvernance,
- Élaboration des coupons et règles de notre monnaie,
- Finances, moyens et projet social,
- Réunions locales.

Après une brève synthèse, plusieurs personnes se sont inscrites à ces diverses commissions, dont plusieurs des nouveaux adhérents.

– ***Quatrième partie***

Appel à candidatures pour la collégiale : Marianne Populer intègre le groupe, c'est magnifique ! Ensuite il est procédé à la validation de la Collégiale composées de 7 membres (Gilbert Latil et Myriam Tourrette, membres sortants de la collégiale, resteront actifs sur des commissions).

La séance a été clôturée à 22h30 et chacun est reparti avec les documents de son choix : statuts, charte et notre Guide Pratique de la Sonnante, un document explicatif sur les monnaies locales.